

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES : CTSD 29 janvier 2021



Questions du SNUipp-FSU

Carte scolaire

- Ecole rurale : Quel bilan des conventions actuellement mises en œuvre ? Quelles nouvelles conventions sont envisagées ? Quelle est la prise en compte de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants) ?

4 conventions actuellement et des travaux sont engagés à Villars car elle ne sera plus effective à la rentrée prochaine. Il y a des conventions ruralités sur lesquelles il faut revenir et d'autres à créer. Jeunesse et sport est intégrée à l'EN depuis janvier donc repérage des territoires pour conventionnement (temps de l'élève et temps du jeune), spectre plus large que le RPI. Ajouts d'avenants sur le temps du jeune. Le SNUipp-FSU demande que tous les partenaires soient autour de la table de discussion.

- Services de remplacements : Combien de TR sur le département ? Comment sont-ils répartis sur les circonscriptions ? Est-il prévu d'augmenter le nombre de TR au regard des besoins observés ?

Réponse ultérieure par mail

- Rased : quelle répartition des postes E, G et psy EN sur le département ? Combien de départs en formation prévus ?

15 maitres G, 32 maitres E, 19 référents, 34 Psychologues scolaires.

- EMPR : Quel est l'avenir des EMPR pour l'année scolaire prochaine ?

Ces postes ne sont pas touchés par les mesures de carte scolaire cette année.

- Postes à profils : combien de postes à profils sur le département ? Sur quels types de postes ? Combien d'appel à candidature cette année ? La liste précise peut-elle nous être communiquée, cela avait été demandé en CTA l'an dernier et accepté ?

Liste précise à venir.

144.25 ETP postes à profil

124.5 à exigence particulière

Souhait du DASEN de profilage des postes de direction libérés dans l'Education Prioritaire. Recrutement des directeurs en travaillant en amont des affectations sur les missions particulières et le pilotage qui font l'objet de gros financements.

- Mission particulière sur la circonscription de Feurs (EDD/histoire et citoyenneté) : Sera-t-elle reconduite pour 2021/2022 ? Un appel à candidature est-il prévu contrairement aux années précédentes ? Comment se justifie l'absence d'appel à candidature ?

EDD histoire et citoyenneté : pas de changement, la mission sera reconduite en 2021-2022. Pas de réponse sur l'appel à candidature. La FSU demande qu'un appel à candidature soit mis en œuvre par mesure d'équité et de transparence. Le DASEN doit nous apporter une réponse rapidement après consultation de l'IEN en charge de ces dossiers. (question posée déjà à plusieurs reprises par le SNUipp-FSU).

- Des consignes sont-elles transmises aux IEN sur la communication avec les écoles ciblées par une mesure de carte scolaire ? Si oui, lesquelles ?

Pas de consignes particulières. Les échanges se déroulent dans la transparence, le dialogue doit demeurer régulier avec les directeurs.

Mouvement :

- Quelle date de publication pour une circulaire départementale ?

15 mars environ. Le calcul des barèmes sera harmonisé dans les 3 départements de l'Académie (lignes directrices de gestion relèvent du CTA). Une circulaire départementale précisera seulement les particularités ligériennes sans remettre en cause les décisions académiques.

- Quel calendrier pour les opérations de mouvement ? *Entre le 1^{er} et le 7 avril pour l'ouverture du serveur.*

- Quelle procédure pour le renoncement à son poste ?

27 demandes acceptées l'an dernier dont 25 sur des problématiques personnelles et non professionnelles. Le renoncement devra seulement concerner les problématiques RH particulières et non convenance personnelle. Les demandes seront étudiées au cas par cas. L'administration met en avant la question de l'équité de traitement des personnels face aux règles du mouvement.

Jusqu'à présent, toutes les demandes étaient acceptées, quel que soit le motif : ce ne sera plus le cas. Pour les représentants du personnel, cela constitue une régression. Pour nous, le renoncement de poste n'est en aucune façon source d'inégalité et permet de résoudre des situations difficiles, professionnelles comme personnelles. Nous serons attentifs à l'étude des différentes demandes.

- Des postes supplémentaires de Titulaire de Secteur vont-ils être créés ? A quelle hauteur ? Sur quels secteurs ?

A priori non car pas de besoin.

Autres sujets :

- Instruction à domicile : combien d'élèves sont-ils concernés dans la Loire ? En maternelle ? En élémentaire ? Au collège ?

202 en maternelle, 247 en élémentaire, 123 en collège, 5 en lycée. Augmentation des demandes.

- Renforcement pédagogique de rentrée : Combien d'écoles ont pu bénéficier du dispositif en première période ? Sur quels critères ? Combien de journées effectives de remplacement y ont été consacrées ?

Proposé dans toutes les circonscriptions, le dispositif n'a pas pu se dérouler normalement et conduit à son terme car les remplaçants ont été appelés sur les remplacements de collègues en arrêt maladie ou à l'isolement (cause COVID).

- Dispositif 2S2C : Combien de conventions actuellement en cours dans le département ? Quels en sont les objectifs ?

Pas de dispositif activé actuellement.

- Retards de paiement :

Quand seront versées les indemnités de coordination des PIAL ? *Mis en paiement en janvier d'une demi IMP ,la seconde sera réglée ultérieurement.*

La prime d'équipement ? *En cours de traitement donc devrait être versée en mars.*

Le département n'a pas la main et dans l'immédiat il n'y a pas de mise en paiement.

Les changements d'échelons ? *Campagne décalée car mise à jour des matrices nationales. Prévues en mars.*

Les HS pour les personnels ayant participé aux vacances apprenantes ? *Versées en janvier.*

- Une date est-elle programmée pour la tenue de la CAPD promotion ? *aux alentours du 17 mars.*

- Une date est-elle prévue pour le prochain groupe de travail sur la direction d'école ? *Pas de date pour l'instant.*

- Départs en congé formation ? *La DSDEN n'a pas le nombre pour l'instant.*

Question SE UNSA

"Depuis plusieurs années, les visites médicales en Grande Section se font de plus en plus rares sur le département. Les enseignants sont invités à repérer en amont les enfants susceptibles d'avoir des difficultés pour bénéficier d'une visite approfondie. Cette visite médicale est pourtant un droit pour tous les enfants scolarisés en GS (réaffirmé dans l'arrêté du [3 novembre 2015](#) relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'[article L. 541-1 du code de l'éducation](#)) et par là, celle d'un droit fondamental garantissant à chaque enfant la prise en charge par l'école de l'ensemble des éléments influant sur la réussite scolaire. Est-ce un manque de médecins scolaires sur le département ? Quelles solutions peuvent être envisagées par l'administration ?"

Effectivement c'est un droit, mais Mr Poggioli n'a pas de chiffres. Une réponse sera faite ultérieurement.

Questions FO

Nombres de journées classes non remplacées depuis septembre ? *Réponse à venir .*

Combien de contractuels ont-été recrutés pour aider à la gestion de la crise sanitaire ? Pour quelle durée ?

6 recrutements à ce jour mais pour le moment la DSDEN attend l'autorisation du rectorat pour permettre leur renouvellement. Pour le moment leur contrat doit s'achever le 5 février.



SNUipp

FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE